

Visualisation

Question écrite (07/10/2021)**Demandes de visa pour les ressortissants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les demandes de visa pour les ressortissants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Le Gouvernement a annoncé vouloir durcir considérablement les conditions d'obtention des visas demandés depuis ces pays afin de réduire de moitié de la délivrance des visas pour les deux premiers et d'un tiers pour le troisième. Ce geste vient sanctionner le refus d'octroyer des laissez-passer consulaires nécessaires pour le renvoi de leurs ressortissants en situation irrégulière présents sur le territoire français. Les catégories de visas concernés n'ont pas été précisées. Elle aimerait donc savoir quel type de visa sont visés par ces restrictions. Elle souhaiterait s'assurer que les étudiants de ces pays ou bien les futurs stagiaires ayant trouvé un contrat en France n'en soient pas les principales victimes au risque de nuire considérablement à la réputation et à l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur.